

Conduire à Londres

Ce guide est destiné aux personnes souhaitant conduire dans Londres.

Il présente les différents coûts susceptibles d'être engendrés en cas de non- respect des règles énoncées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <https://tfl.gov.uk/> ou bien, envoyez-nous un mail à VCRadmin@goose.co.uk

Taxe de Régulation du Trafic « Congestion charge »



Toute personne circulant en voiture dans la Zone « Régulation du trafic » (« Congestion zone »), indiquée en rouge sur la carte, entre 07h00 et 18h00, du lundi au vendredi, devra payer une taxe.

Le paiement peut être fait à l'avance, le jour même, ou le jour suivant avant minuit.

La taxe journalière est de 11,50 £ si le paiement est réalisé à l'avance ou le jour même et s'élève à 14 £ le jour suivant.

Aucun péage ou barrière ne délimite cette zone qui est entièrement contrôlée par des caméras de surveillance qui vérifient le paiement de la taxe par la lecture de chaque plaque d'immatriculation (britannique ou étrangère).

Si vous ne payez pas la taxe dans les délais impartis, un avis de contravention (« Penalty Charge Notice » ou « PCN ») vous sera envoyé.

Pour plus d'informations ou effectuer un paiement, veuillez consulter le site

<https://tfl.gov.uk/modes/driving/congestion-charge>

Taxe de Circulation dans la Zone à Faibles Émissions de Polluants de l'air « Ultra Low Emission Zone Charge »

Dans le but de réduire le taux de pollution de l'air en ville, une zone à très basse émissions (zone « ULEZ ») a été mise en place depuis le 8 avril 2019.

La majorité des véhicules, toute taille confondue (de la moto au poids-lourds), est dans l'obligation de payer cette taxe afin de circuler dans la zone ULEZ sauf les véhicules présentant un très faible niveau d'émission de polluants de l'air.

Tous les véhicules immatriculés avant le 1^{er} janvier 1973, donc tous les véhicules inscrits au London to Brighton Run, sont exemptés de cette taxe.

Cette taxe journalière va de 12,50 £ à 100 £ en fonction de la taille du véhicule.

Elle s'applique toute l'année, 7 jours sur 7, de minuit à minuit sur la totalité de la zone de « Régulation du trafic » actuelle.

De lourdes amendes seront appliquées en cas de non-paiement.

Tous les véhicules ayant une classe de taxe véhicules historiques (collection) seront exemptés de la taxe ULEZ.

Conformément à la réduction existante de la LEZ, tous les véhicules immatriculés avant le 1er janvier 1973 seront exemptés de la ULEZ, indépendamment de leur utilisation commerciale ou autre.

Si votre véhicule répond aux critères ci-dessus et est immatriculé au Royaume-Uni, il est automatiquement exonéré et vous n'avez pas besoin de vous inscrire auprès de nous.

Si votre véhicule répond aux critères ci-dessus mais est immatriculé hors du Royaume-Uni, vous en êtes également exempté, mais vous devrez vous inscrire auprès de « Transport for London ».

Pour enregistrer votre véhicule ancien, vous devez d'abord créer un compte utilisateur routier de Londres (London Road User Charging Account) sur le site des « Transport for London ». Il n'y a pas de frais pour cela. Assurez-vous que votre document d'immatriculation du véhicule (V5C ou équivalent étranger, certificat d'immatriculation/carte grise) est disponible dans un format téléchargeable avant de commencer, car cela sera nécessaire ultérieurement dans le processus d'enregistrement.

Le lien pour créer le compte est:

<https://tfl.gov.uk/modes/driving/account-create-account-29278>

À la fin du processus, vous recevrez un identifiant client (*Customer ID*), un mot de passe (*Password*) et un code PIN.

Désormais, vous pouvez enregistrer gratuitement votre véhicule ancien pour bénéficier de l'exonération des frais ULEZ.

Le lien pour cela est:

<https://tfl.gov.uk/modes/driving/ultra-low-emission-zone>

Cliquez sur « Register your vehicle » (*Enregistrer votre véhicule*) puis faites défiler vers le bas puis sur « Start » (*Démarrer*)

Cliquez sur « A vehicle that is exempt from the schemes » (*Un véhicule exempté du régime de taxe*), puis sur « Continue » (*Continuer*).

Entrez le numéro d'immatriculation du véhicule (*vehicle registration*) et optez pour « Non-UK » sous « Country of registration » (*Pays d'immatriculation*). Puis « Find vehicle » (*Trouver un véhicule*).

Le message à l'écran indiquera « we do not hold details for this vehicle » (*nous n'avons pas d'information pour ce véhicule*). Cliquez sur « Yes this is the correct vehicle » » (*Oui c'est le bon véhicule*), puis « confirm & continue » (*confirmer et continuer*).

La raison pour laquelle votre véhicule ancien est exempté du système de zones à très faible émission de Londres est qu'il entre dans la catégorie «véhicule historique» de « Transport for London ».

Alors faites défiler vers le bas et cliquez sur « My vehicle is a showman's vehicle or should be exempt from the scheme » (*Mon véhicule est un véhicule de forain ou devrait être exempté de taxe*)

NE CLIQUEZ PAS sur « registered outside the UK » (*immatriculé en dehors du Royaume-Uni*) car cela ne s'applique qu'aux véhicules modernes.

Vous serez ensuite invité à vous connecter pour continuer l'application.

Entrez votre identifiant client (*Customer ID*), votre mot de passe (*Password*) et votre code PIN obtenu précédemment pour votre compte « London Road User Charging Account » de « Transport of London »

Vous devez maintenant télécharger une preuve de l'âge du véhicule ancien, c'est à dire le document d'immatriculation du véhicule, puis suivre les instructions.

Pour plus de renseignements sur les véhicules concernés et les différentes tarifications de cette taxe, veuillez consulter le site suivant :

<https://tfl.gov.uk/modes/driving/ultra-low-emission-zone>

A partir du 25 octobre 2021, la zone ULEZ sera étendue jusqu'à la ceinture urbaine de Londres (« North et South Circular Roads »)

Rues « Rouges »



Pour réduire les embouteillages sur les grands axes de Londres, certaines rues sont marquées par des lignes rouges, simples ou doubles.

Ces lignes indiquent qu'il est interdit de se garer, de s'arrêter pour charger ou décharger quoi que ce soit ainsi qu'embarquer ou de débarquer des passagers.

En cas de non-respect du règlement, vous devrez vous acquitter d'une amende. Ces routes sont sous la surveillance de caméras et de policiers.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :
<https://tfl.gov.uk/modes/driving/red-routes/rules-of-red-routes>

Stationner à Londres « Parking in London »

Q-Park gère 16 parkings rénovés dans le centre de Londres, dont Oxford Street, Park Lane, Soho, Leicester Square, Trafalgar Square, Chinatown, Harley Street, Queensway, Victoria et Knightsbridge.

Afin d'être sûr d'avoir une place à son arrivée, il est possible de réserver sur le site Q-Park. Il est conseillé de vérifier si le parking accepte les véhicules avec remorque car certains parkings ne sont pas équipés de barrières permettant le passage de véhicule surélevé ou plus long.

NCP (« National Car Parks ») exploite environ 100 parkings à Londres ainsi qu'aux aéroports. Les personnes souhaitant planifier leur lieu de stationnement peuvent consulter le site Parkopedia.

À Londres, les restrictions de stationnement s'appliquent normalement entre 08h30 et 18h30 du lundi au samedi. Cependant, il est fortement conseillé de vérifier les panneaux de chaque rue qui mentionnent les règles de stationnement, telle que « Réservé aux résidents » ou autres horaires.

Dans de nombreuses rues, la règle « Payez et Affichez » est de rigueur. Il suffit d'acheter un ticket auprès d'un horodateur et de le placer de façon visible sur le tableau de bord ou le pare-brise du véhicule.

Dans certaines zones de la ville, le paiement du stationnement peut se faire depuis un téléphone portable grâce au dispositif « phone parking ».

Pour cela, il faut préalablement se créer un compte et enregistrer sa carte de crédit.

Amendes de stationnement à Londres.

Si votre véhicule est identifié comme étant en infraction par rapport aux règles de stationnement ou de circulation, vous recevrez un avis de contravention « Penalty Charge Notice » ou un « PCN ». Dans certaines rues, votre véhicule pourra être immobilisé par un « sabot ». Les contraventions sont émises par les autorités du quartier londonien où l'infraction a été commise.

Les amendes de stationnement s'échelonnent généralement entre 80 £ et 130 £.

Si l'amende est payée dans les 14 jours, une réduction de 50 % est appliquée.

Les amendes sont payables en ligne, par téléphone, par courrier postal ou en personne.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter la police du quartier de la ville qui a émis l'amende.

Carrefours avec marquage jaune « Yellow Box Junctions »



Certaines parties des routes sont marquées par des lignes jaunes croisées ; ce marquage au sol indique qu'il est interdit de s'arrêter ou de s'attarder dessus. Ne commencez pas de traverser une partie de route marquée avec des lignes jaunes croisées que si vous pouvez le traverser d'un seul coup, sans attendre sur le marquage jaune. Le marquage de lignes jaunes croisées prévoit un espace de circulation qui doit rester impérativement libre afin de faciliter le passage des véhicules d'intervention (pompiers, ambulances, police...) Ce marquage se trouve habituellement au niveau des carrefours, à la sortie des établissements hospitaliers et casernes de pompiers, et plus rarement aux ronds-points.

Les carrefours marqués de lignes jaunes croisées ont pour but d'éviter qu'un embouteillage se crée dessus, bloquant ainsi tout le trafic. Le seul cas où vous pouvez vous arrêter au milieu d'un carrefour au marquage jaune, c'est lorsque vous voulez tourner à droite et que vous en êtes empêché par les véhicules venant en sens inverse, ou bien lorsqu'il y a d'autres véhicules devant vous qui attendent également de tourner à droite.

L'unique signalisation de ces carrefours est représentée au sol par les lignes jaunes croisées qui informent le conducteur de l'interdiction de s'arrêter ou de s'attarder.

Des avis de contravention « Penalty Charge Notices » seront envoyés en cas d'infraction constatée par les caméras de surveillance.

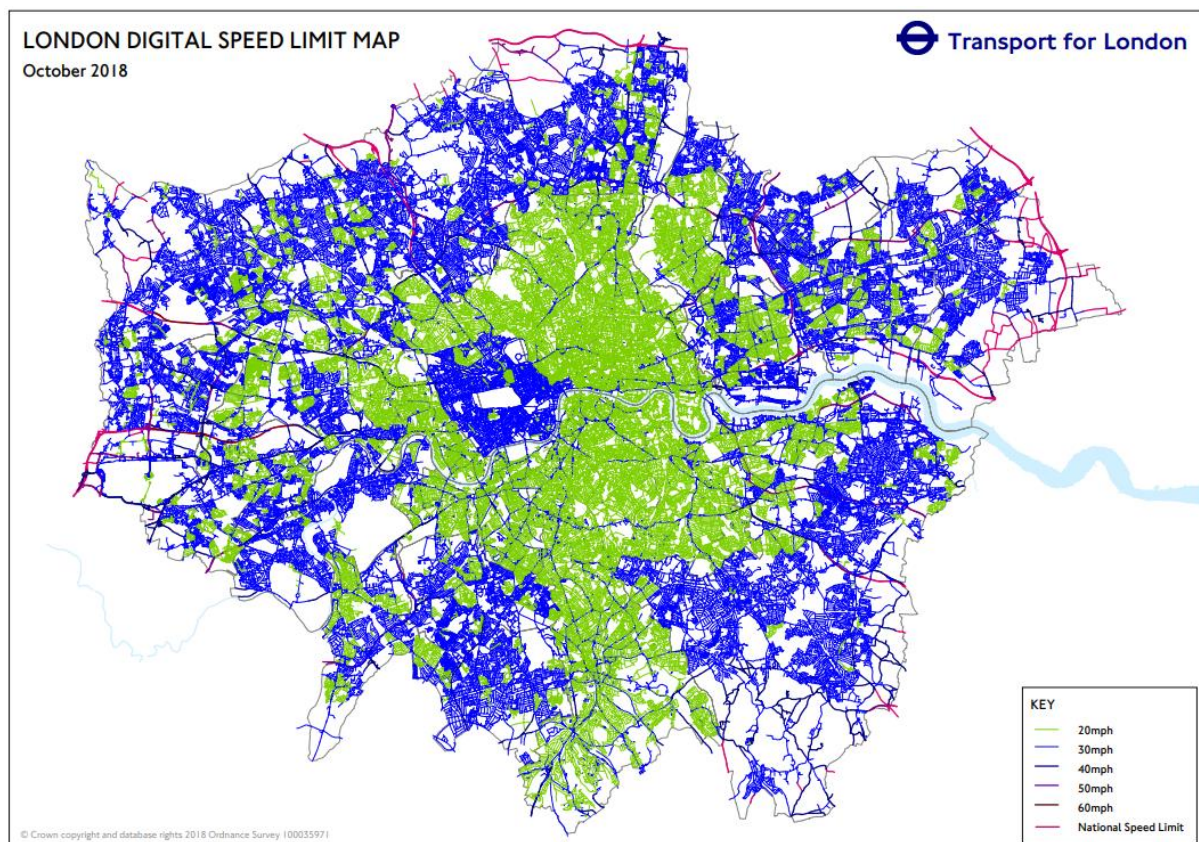
Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :

<https://tfl.gov.uk/modes/driving/red-routes/rules-of-red-routes/yellow-box-junctions>

Limitations de vitesse à Londres

Une limitation de vitesse de 20 miles à l'heure (+/- 30 km/heure) est imposée dans l'ensemble des rues du centre de Londres dans le but de réduire le nombre d'accidents mortels. C'est « Transport for London » (TfL) qui est en charge de cette gestion.

La carte ci-dessous vous indique les vitesses autorisées dans le centre de Londres et ses alentours, par secteur et rues. Tout excès de vitesse est susceptible d'être sanctionné par une amende.



Les couloirs de bus « Bus Lanes »



Les voies réservées aux bus ne sont pas toujours réservés exclusivement aux bus. En effet, certains couloirs de bus peuvent également être empruntés par les taxis, motos et vélos. En dehors des horaires de restriction d'usage limité, ces voies fonctionnent comme une voie normale, ouverte à chaque véhicule mais sachez que certaines voies sont réservées pour l'usage exclusif des bus 24h/24h, 7 jours sur 7.

Il est donc important de bien vérifier les informations sur les panneaux routiers pour être sûr de ne pas commettre de délit.

Les horaires de circulation dans les couloirs de bus varient selon le volume et la fréquence des bus qui empruntent ces voies.

Si vous empruntez un couloir de bus durant les horaires de restriction, vous êtes susceptible d'entraîner des retards sur le réseau des bus et créer des embouteillages.

Vous risquez également de recevoir un avis de contravention, « Penalty Charge Notice » pour infraction des règles de circulation.

LES VOITURES D'ÉPOQUE INSCRITS AU LONDON À BRIGHTON VETERAN CAR RUN ONT L'AUTORISATION D'UTILISER TOUS LES COULOIRS DE BUS ENTRE HYDE PARK (LONDRES) ET MADEIRA DRIVE (BRIGHTON) HORMIS LES COULOIRS DU METROBUS ENTRANT ET SORTANT DE CRAWLEY.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :

<https://tfl.gov.uk/modes/driving/red-routes/rules-of-red-routes/bus-lanes>

Zones n'autorisant que les véhicules à très faibles émissions de polluants de l'air

Hackney et Islington, deux communes de Londres, ont interdit tous les véhicules à l'exception de ceux à très basse émission, « Ultra Clean » dans certains quartiers, aux horaires d'affluence afin d'atténuer le niveau de pollution de l'air en zone urbaine.

Entre 07h00 - 10h00 et 16h00 - 19h00, en semaine, les véhicules à très faibles émissions sont les seuls autorisés à circuler dans les zones où cette réglementation est appliquée. Les personnes qui conduisent un véhicule à essence, diesel ou un véhicule hybride plus ancien recevront une contravention après observation de l'infraction par les caméras de surveillance.

Cowper Street, Singer Street, Tabernacle Street, Paul Street, Willow Street, Blackall Street, Ravey Street, Rivington Street et Charlotte Road sont les rues concernées par cette réglementation.

Avant de vous engager dans ces zones, il est préférable de vérifier que vous ne circulez pas pendant les heures de restriction.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant : <https://hackney.gov.uk/ulev-streets>

Depuis avril 2019, la Corporation de la Ville de Londres « The City of London Corporation » teste, sur une période d'essai, un système similaire près de Moorgate. Ainsi, l'accès à Moor Lane est limité aux véhicules à très faibles émissions.

Traversée de la Tamise à Dartford « Dartford Crossing »

Le Dartford Crossing, situé sur l'autoroute M25 à l'est de Londres, comporte deux tunnels parallèles pour la circulation en direction du Nord et le pont Elisabeth II pour le trafic en direction du Sud. Le tarif du passage varie de 2,5 £ à 6 £ en fonction de la taille du véhicule.

Ces tarifs s'appliquent entre 06h00 et 22h00 tous les jours de l'année, y compris les week-ends et les jours fériés. Il est impossible de payer lors du passage. Votre plaque d'immatriculation est enregistrée et vous devez payer par Internet au plus tard le lendemain de votre passage avant minuit, sous peine de recevoir une amende.

Pour de plus amples renseignements et pour effectuer votre paiement, veuillez consulter le site <https://www.gov.uk/pay-dartford-crossing-charge>